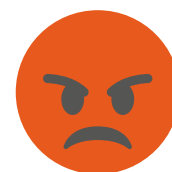




Où en est-on à la Sécu sur les salaires 2022 ?

C'est la StagNégo !



Une nouvelle date de **négociation Salaires** est fixée le **15 mars**.

A ce stade, pas de nouveautés, l'employeur a toujours la même proposition :

- **une mesure bas salaires de SMIC à SMIC +15%** (15 millions d'euros)
- **deux mesures de primes ciblées** (5 millions d'euros).

Sur le complément mensuel "bas salaires", l'employeur a tout de même répondu favorablement à la CFDT sur le nombre de paliers permettant l'attribution de points supplémentaires.

Lire le tract CFDT négociation Salaires du 17 février en flashant le QR



Par contre sur une augmentation collective et pérenne : c'est toujours 0 € !

Pour nos ministères de tutelle, la situation inflationniste qui se dégrade de mois en mois, le **prix de l'essence** qui augmente de jour en jour, les **coûts de l'énergie** qui s'envolent... **ne toucheraient pas le pouvoir d'achat des salariés de la Sécurité Sociale !!!**

C'est clair les Pouvoirs Publics ont fait le choix de faire la sourde oreille.



C'est incompréhensible pour la CFDT et tous les salariés de l'institution !

La CFDT ne peut accepter ce statu quo et le dira une fois encore, le 15 mars à l'employeur.

En plus d'une mesure bas salaires, une augmentation collective et pérenne est la réponse attendue par la CFDT!



Sans augmentation collective pérenne, la CFDT n'engagera pas sa signature !

La CFDT ne lâche rien et après le 15 mars si la CFDT n'est pas entendue, l'action continuera pour se faire entendre par les Pouvoirs Publics !!!

Flashez pour plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL ET EMPLOI

Retrouvez-nous sur :



@CFDTsecuritesociale

Le 14 mars 2022